

NOTE DE SERVICE

N° 98-103-B du 29 juillet 1998

NOR : BUD R 98 00103 N

Texte publié au BOCP

COMPTABILITÉ AUXILIAIRE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT - BUDGET GÉNÉRAL - NOMENCLATURE ET CODES DIVERS - GESTION 1998.

ANALYSE

Nomenclature des dépenses après ordonnancement - Mise à jour n° 2 des fascicules blancs intitulés « Budget de 1998 » - Nomenclature d'exécution - Dépenses civiles du budget général des comptes d'affectation spéciale et dépenses militaires.

Date d'application : 29/07/1998

MOTS-CLÉS

COMPTABILITÉ ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; DÉPENSE ; BUDGET ; NOMENCLATURE ;
COMPTABILITÉ AUXILIAIRE

DOCUMENTS À ANNOTER

Note de service n° 98-072-B du 12 mai 1998

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPGR	TPG	DOM	TGAP	TGC	TGE	TGCST	RF	TOM	CPE
CSE	PGA	ACSR	DF	IP	SIA	RIEP	DP	DD	DSF	AAPP	FPTA	

DIFFUSION

CS 15

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Sous-direction C - Bureau C1

La présente note de service a pour objet de faire connaître aux comptables les modifications à apporter à la nomenclature d'exécution des dépenses payables après ordonnancement du budget général et de certains comptes spéciaux du Trésor au titre du deuxième trimestre de la gestion 1998.

En cas de difficultés, s'adresser au Bureau C1 - Téléphone : 01-53-18-98-22.

LE DIRECTEUR DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur de la Comptabilité Publique
L'ADMINISTRATEUR CIVIL CHARGE DE LA SOUS-DIRECTION C
PAR INTERIM

NATHALIE MORIN

NOMENCLATURE D'EXÉCUTION DES DÉPENSES PAYABLES APRÈS ORDONNANCEMENT

Les modifications contenues dans les pages suivantes sont à annoter sur les fascicules blancs diffusés dans la série annuelle des documents budgétaires et intitulés :

« Budget de 1998 - Nomenclature d'exécution - Dépenses civiles du budget général et des comptes d'affectation spéciale et dépenses militaires ».

AFFAIRES ETRANGERES ET COOPERATION

I - AFFAIRES ETRANGERES

(Code 01)

Rubriques à supprimer

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
01-5	33-90	60	16	Agents titulaires rémunérés sur titre IV.

Rubriques à ajouter

NOTE DE SERVICE N° 98-103-B DU 29 JUILLET 1998

EDUCATION NATIONALE, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE :**I - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE**

(Code 06)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
06-42	37-20	71	30	Indemnités de stages.
		72	30	Indemnités de stages.
06-46	37-82	70	50	Indemnités pour vacations.
		80	50	Indemnités pour vacations.

INTÉRIEUR ET DÉCENTRALISATION

(Code 09)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
09-12	31-98	10	93	Indemnités forfaitaires et vacations (commission de déontologie compétente à l'égard de la fonction publique territoriale).
09-59	37-91	12	30	Dommages-intérêts et indemnités.
09-61	57-09	80		Centre d'études et de prévisions.
			70	Etudes.

INTÉRIEUR ET DÉCENTRALISATION

(Code 09)

Rubriques à modifier

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
09-61	57-09	70		Administration générale.

NOTE DE SERVICE N° 98-103-B DU 29 JUILLET 1998

JUSTICE
(Code 10)
Rubriques à modifier

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
10-41	37-11	11	27	Frais de réquisitions adressées à France-Télécom et aux autres opérateurs.
10-42		13	27	Frais de réquisitions adressées à France-Télécom et aux autres opérateurs.
		15	27	Frais de réquisitions adressées à France-Télécom et aux autres opérateurs.

Rubriques à ajouter

NOTE DE SERVICE N° 98-103-B DU 29 JUILLET 1998

OUTRE-MER

(Code 14)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
14-19	34-96	87		Assistance technique - FEDER. <i>Prestations de service.</i> <i>Déplacements temporaires.</i> 21 Déplacements métropole (repas et nuitées). 22 Déplacements métropole (utilisation du véhicule personnel). 23 Déplacements métropole (autres moyens). 24 Déplacements outre-mer. 25 Déplacements à l'étranger.

ECONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE :**I - CHARGES COMMUNES**

(Code 20)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
20-8	15-02	20	33	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers taxés : gazole.
			34	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers taxés : GPL et GNV.
			41	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers commerçants : supercarburant et essence ordinaire.
			42	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers commerçants : essence sans plomb.
			43	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers commerçants : gazole.
			44	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers commerçants : GPL et GNV.
			51	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers destinés aux exploitants de réseaux de transport public en commun de voyageurs : gaz de pétrole liquéfié carburant (GPLC).
			52	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers destinés aux exploitants de réseaux de transport public en commun de voyageurs : gaz naturel véhicule (GNV).
20-15	44-75	20		Versements à divers organismes de protection sociale.
			60	Versements en application de la loi n° 96-1143 du 26 décembre 1996 relative à la zone franche de Corse.

ECONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE :**I - CHARGES COMMUNES**

(Code 20)

Rubriques à modifier

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
20-8	15-02	20	31	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers taxis : supercarburant et essence ordinaire.
			32	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers taxis : essence sans plomb.

ECONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE :**III - INDUSTRIE**

(Code 21)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
21-5	31-08	10	33	Indemnités pour responsabilité pécuniaire - Personnel titulaire.
21-6	31-09	20		Nouvelle bonification indiciaire.
			10	Nouvelle bonification indiciaire.

EQUIPEMENT, TRANSPORTS ET LOGEMENT :

II - TRANSPORTS - ROUTES

(Code 22)

Rubriques à ajouter

[illegible]

EQUIPEMENT, TRANSPORTS ET LOGEMENT :**I - URBANISME ET SERVICES COMMUNS**

(Code 23)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
23-8	31-94	80	37 52	Autres indemnités pour sujétions spéciales. Prime de fonction des personnels affectés au traitement de l'information.

EQUIPEMENT, TRANSPORTS ET LOGEMENT :**IV - MER**

(Code 28)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
28-11	34-98	60	76	Equipements de signalisation maritime.
28-14	45-35	40		Entreprises d'armement maritime.
			10	Subventions - taxe professionnelle maritime.
28-17	63-30	40		Ports autonomes maritimes.
			30	Subventions aux administrations.

JEUNESSE ET SPORTS

(Code 32)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
32-15	43-90	80	36	Subventions aux organismes publics d'administra-tion centrale.
	43-91	80	36	Subventions aux organismes publics d'administra-tion centrale.

EMPLOI ET SOLIDARITE :**I - EMPLOI**

(Code 36)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
36-8	34-98	10		<i>Achats de services et autres dépenses.</i>
			25	Frais de réception.
			26	Frais de représentation sur justificatif.
36-17	44-74	29		Aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (soldes de primes).
			10	Aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'en-treprises (soldes de primes).
		36		Mesures d'accompagnement pour l'emploi des femmes (soldes de paiement).
			10	Mesures d'accompagnement pour l'emploi des femmes (soldes de paiement).

Rubriques à modifier

NOTE DE SERVICE N° 98-103-B DU 29 JUILLET 1998

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT :**II - ENVIRONNEMENT**

(Code 37)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
37-11	34-10	41	30	Travaux
				.

NOTE DE SERVICE N° 98-103-B DU 29 JUILLET 1998

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
70-122	54-40	15	30	Matériels de bureau, techniques et informatiques.

DÉFENSE
(Code 70)
Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
70-11	31-11	21	79	Reversements sociaux.
	31-12	21	79	Reversements sociaux.
	31-21	11	79	Reversements sociaux.
		18	79	Reversements sociaux.
		19	79	Reversements sociaux.
		21	79	Reversements sociaux.
		23	79	Reversements sociaux.
		24	79	Reversements sociaux.
		31	79	Reversements sociaux.
		32	79	Reversements sociaux.
		38	79	Reversements sociaux.
		39	79	Reversements sociaux.
		41	79	Reversements sociaux.
		42	79	Reversements sociaux.
		43	79	Reversements sociaux.
		44	79	Reversements sociaux.
		49	79	Reversements sociaux.
		54	79	Reversements sociaux.
		55	79	Reversements sociaux.
		58	79	Reversements sociaux.
		61	79	Reversements sociaux.
			82	Rémunérations liées au séjour à l'Etranger.
		62	79	Reversements sociaux.
		63	79	Reversements sociaux.

DÉFENSE
(Code 70)
Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
70-11	31-21	64	79	Reversements sociaux.
		66	79	Reversements sociaux.
		68	79	Reversements sociaux.
		69	79	Reversements sociaux.
		91	79	Reversements sociaux.
		92	79	Reversements sociaux.
		93	79	Reversements sociaux.
		94	79	Reversements sociaux.
	31-22	11	79	Reversements sociaux.
		21	79	Reversements sociaux.
		23	79	Reversements sociaux.
		24	79	Reversements sociaux.
		31	79	Reversements sociaux.
		32	79	Reversements sociaux.
		38	79	Reversements sociaux.
		41	79	Reversements sociaux.
		42	79	Reversements sociaux.
		43	79	Reversements sociaux.
		44	79	Reversements sociaux.
		61	79	Reversements sociaux.
		62	79	Reversements sociaux.
		63	79	Reversements sociaux.
		64	31	Indemnités pour charges militaires.
			79	Reversements sociaux.

DÉFENSE
(Code 70)
Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
70-11	31-31	11	79	Reversements sociaux.
		12	79	Reversements sociaux.
		13	79	Reversements sociaux.
		14	79	Reversements sociaux.
		15	79	Reversements sociaux.
		21	79	Reversements sociaux.
		22	79	Reversements sociaux.
		23	79	Reversements sociaux.
		24	79	Reversements sociaux.
		25	79	Reversements sociaux.
		26	79	Reversements sociaux.
		27	79	Reversements sociaux.
		28	79	Reversements sociaux.
		29	79	Reversements sociaux.
		31	79	Reversements sociaux.
		32	79	Reversements sociaux.
		33	79	Reversements sociaux.
		34	79	Reversements sociaux.
		35	79	Reversements sociaux.
		41	79	Reversements sociaux.
		42	79	Reversements sociaux.
		43	79	Reversements sociaux.
		44	79	Reversements sociaux.
		45	79	Reversements sociaux.
		46	79	Reversements sociaux.
		47	79	Reversements sociaux.
		48	79	Reversements sociaux.
		49	79	Reversements sociaux.

DÉFENSE
(Code 70)
Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
70-11	31-31	51	79	Reversements sociaux.
		52	79	Reversements sociaux.
		53	79	Reversements sociaux.
		54	79	Reversements sociaux.
		55	79	Reversements sociaux.
		61	79	Reversements sociaux.
		62	79	Reversements sociaux.
		63	79	Reversements sociaux.
		64	79	Reversements sociaux.
		65	79	Reversements sociaux.
		66	79	Reversements sociaux.
		67	79	Reversements sociaux.
		68	79	Reversements sociaux.
		69	79	Reversements sociaux.
		71	79	Reversements sociaux.
		72	79	Reversements sociaux.
		82	79	Reversements sociaux.
		83	79	Reversements sociaux.
		84	79	Reversements sociaux.
		85	79	Reversements sociaux.
		86	79	Reversements sociaux.
		87	79	Reversements sociaux.
		89	79	Reversements sociaux.
		91	79	Reversements sociaux.
		92	79	Reversements sociaux.
		93	79	Reversements sociaux.
		94	79	Reversements sociaux.

DÉFENSE
(Code 70)
Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
70-11	31-32	11	79	Reversements sociaux.
		12	79	Reversements sociaux.
		13	79	Reversements sociaux.
		14	79	Reversements sociaux.
		31	79	Reversements sociaux.
		32	79	Reversements sociaux.
		33	79	Reversements sociaux.
		34	79	Reversements sociaux.
		51	79	Reversements sociaux.
		52	79	Reversements sociaux.
		53	79	Reversements sociaux.
		54	79	Reversements sociaux.
		55	79	Reversements sociaux.
		71	79	Reversements sociaux.
		72	79	Reversements sociaux.
	31-41	11	79	Reversements sociaux.
		12	79	Reversements sociaux.
		13	79	Reversements sociaux.
		21	79	Reversements sociaux.
		22	79	Reversements sociaux.
		23	79	Reversements sociaux.
		31	79	Reversements sociaux.
		32	79	Reversements sociaux.
		33	79	Reversements sociaux.
		41	79	Reversements sociaux.
		42	79	Reversements sociaux.
		43	79	Reversements sociaux.
		51	79	Reversements sociaux.
		53	79	Reversements sociaux.
		54	79	Reversements sociaux.

DÉFENSE
(Code 70)
Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
70-11	31-41	61	79	Reversements sociaux.
		62	79	Reversements sociaux.
		63	79	Reversements sociaux.
		71	79	Reversements sociaux.
		72	79	Reversements sociaux.
		73	79	Reversements sociaux.
	31-96	91	79	Reversements sociaux.
		92	79	Reversements sociaux.
		93	79	Reversements sociaux.
		94	79	Reversements sociaux.
		95	79	Reversements sociaux.
		96	79	Reversements sociaux.
		98		Service des essences - Pécules d'incitation aux départs.
			79	Reversements sociaux.
			93	Pécules d'incitation aux départs.
70-57	34-02	41	58	Contrats d'exploitation et d'entretien.
70-59		44	22	Frais de communications, de relations publiques et de recrutement.
			23	Frais de représentation et de réception.
			24	Achat de documentation et d'abonnements.
			25	Travaux d'impression.
			26	Honoraires.
70-71	34-04	41	01	Cessions à d'autres services relevant du budget général ou des comptes spéciaux du Trésor.
			03	Cessions à des tiers (particuliers, collectivités locales et établissements publics).

DÉFENSE
(Code 70)
Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
70-72	34-04	42	01	Cessions à d'autres services relevant du budget général ou des comptes spéciaux du Trésor.
			03	Cessions à des tiers (particuliers, collectivités locales et établissements publics).
70-73		44	01	Cessions à d'autres services relevant du budget général ou des comptes spéciaux du Trésor.
			03	Cessions à des tiers (particuliers, collectivités locales et établissements publics).
		45	01	Cessions à d'autres services relevant du budget général ou des comptes spéciaux du Trésor.
			03	Cessions à des tiers (particuliers, collectivités locales et établissements publics).
70-74		46	01	Cessions à d'autres services relevant du budget général ou des comptes spéciaux du Trésor.
			03	Cessions à des tiers (particuliers, collectivités locales et établissements publics).
		51	01	Cessions à d'autres services relevant du budget général ou des comptes spéciaux du Trésor.
			03	Cessions à des tiers (particuliers, collectivités locales et établissements publics).
70-82	34-05	70	24	Achat de documentation et abonnements.
70-84			23	Frais de représentation et de réception.
		92	24	Achat de documentation et abonnements.
			25	Travaux d'impression.
			34	Entretien des espaces verts.
			35	Nettoyage des locaux.
			36	Autres charges.
			58	Contrats d'exploitation et d'entretien.
			82	Dépenses liées à l'instruction, à la formation et à la reconversion.
			84	Médecine du travail (conventions).

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR 902.22

Rubriques à modifier

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
CST-20	04	20	10	SNCF et RFF en Ile-de-France. Subventions à la SNCF.

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR 902.22

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
CST-20	04	20	20	Subventions à l'établissement public chargé du réseau ferré national.